

Orientation 4.3 Développer le partenariat avec les stations touristiques

Orientation 4.3 Développer le partenariat avec les stations touristiques

Mesure 4.3.1. Renforcer les solidarités et les complémentarités stations/vallées

"La douzaine de stations touristiques implantées dans l'aire optimale d'adhésion du parc national des Écrins (stations de sports d'hiver principalement, auxquelles s'ajoute la station nautique de Serre-Ponçon) a vocation à :

- créer des emplois et générer une économie profitable aux villages des vallées (voir « Diagnostic socioéconomique » I.4) ;
- contribuer au maintien de l'activité agricole (agroalimentaire notamment), indispensable à la qualité des paysages ;
- générer une activité périphérique favorable aux activités artisanales ;
- préserver les patrimoines naturel, culturel et paysager exceptionnels, garants de l'attractivité touristique durable du territoire.

Conscientes des enjeux de développement durable, certaines stations de sports d'hiver ont diversifié leur offre pour mieux « répartir » la saison sur l'année, et s'orientent vers un mix sports de glisse en hiver et activités de pleine nature le restant de l'année (randonnée, activités nautiques, sports d'eau vive, VTT...). Une combinaison qui concilie par ailleurs activités ludiques et découverte du territoire au sens large du terme (patrimoines culturel, historique, culinaire...).

Les complémentarités et la solidarité entre stations et vallées doivent se construire autour de valeurs porteuses :

- valorisation réciproque des patrimoines naturel et culturel ;
- promotion des structures d'accueil du territoire (dont les maisons du parc national) comme centres de ressources auprès des touristes des stations ;
- développement des transports en commun à partir des vallées et notamment des gares ferroviaires (route, câble...), et intégration dans les offres de découverte.

Les dispositifs et moyens mis en oeuvre intégreront et favoriseront progressivement l'accessibilité et la circulation des personnes handicapées et des publics à mobilité réduite."

page 76

Rôles de l'EPPNE : accompagnement technique, le plus en amont possible, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre dans la réflexion, les documents d'aménagement, et les démarches paysagères et de cohérence territoriale ; apport de connaissances patrimoniales ; mise à disposition d'outils méthodologiques et techniques ; transfert d'expériences. Cet accompagnement privilégie la discussion, la rencontre et l'échange sur le terrain.

Contribution attendue des communes adhérentes : association de l'EPPNE et des acteurs concernés en amont des projets, à la prise en compte des patrimoines, paysages et ressources, et à la recherche des solutions techniques les mieux adaptées aux enjeux de solidarités économique et sociale.

Principaux autres partenariats à mobiliser : ensemble des acteurs impliqués dans le développement des territoires.

Orientation 4.3 Développer le partenariat avec les stations touristiques

Référence ID de l'article : #1099

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2016-09-23 01:22